

# Politique de Protection Juridique des Services de Divertissement

---

Voice The Love Universal & Voice The Change Universal

Date d'Entrée en Vigueur: 10 janvier 2026

Dernière Mise à Jour: 10 janvier 2026

Juridiction: France & Union Européenne

---

## Table des Matières

---

1. [Introduction et Portée](#)
  2. [Définitions des Services](#)
  3. [Structure des Entités Juridiques](#)
  4. [Assurance et Couverture de Responsabilité](#)
  5. [Clauses de Responsabilité pour l'Équipement](#)
  6. [Conditions Générales Spécifiques aux Événements](#)
  7. [Participation des Mineurs et Consentement Parental](#)
  8. [Conformité des Opérations de Drones](#)
  9. [Responsabilité du Lieu et des Tiers](#)
  10. [Santé, Sécurité et Procédures d'Urgence](#)
  11. [Propriété Intellectuelle et Droits d'Enregistrement](#)
  12. [Annulation, Force Majeure et Remboursements](#)
  13. [Limitation de Responsabilité](#)
  14. [Conformité Réglementaire](#)
  15. [Résolution des Litiges](#)
-

# 1. Introduction et Portée

---

Cette Politique de Protection Juridique des Services de Divertissement établit des protections juridiques complètes, des clauses de non-responsabilité et des directives opérationnelles pour les services de divertissement et d'événements fournis par Voice The Love Universal et Voice The Change Universal (collectivement « Prestataires de Services », « nous », « notre » ou « nos »). Cette politique s'applique à tous les services de divertissement, y compris, mais sans s'y limiter, les services de DJ, les événements de karaoké, la production vidéo, le tournage par drone, la photographie, la coordination d'événements, la location d'équipement et les performances en direct pour les mariages, anniversaires, événements d'entreprise, concerts et autres célébrations.

## 1.1 Objectif

Cette politique vise à définir clairement les droits, responsabilités et limitations de responsabilité tant pour les Prestataires de Services que pour les clients (« vous », « votre » ou « Client ») qui engagent nos services de divertissement. En réservant, en contractant ou en participant à tout service de divertissement, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté d'être lié par cette politique dans son intégralité.

## 1.2 Cadre Réglementaire

Nos services de divertissement fonctionnent en pleine conformité avec la législation française et les réglementations de l'Union européenne, y compris, mais sans s'y limiter, les exigences d'assurance responsabilité civile établies par le code civil français, les réglementations de sécurité des événements administrées par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) pour les opérations de drones, et les normes de l'Agence de la Sécurité Aérienne de l'Union Européenne (EASA) pour les systèmes d'aéronefs sans pilote. Tous les services sont fournis conformément au droit du travail français, aux réglementations TVA et aux normes de protection des consommateurs.

## 1.3 Mises à Jour de la Politique

Nous nous réservons le droit de mettre à jour cette politique à tout moment pour refléter les changements dans la législation applicable, les meilleures pratiques de l'industrie ou les exigences opérationnelles. Les clients ayant des réservations

existantes seront informés des changements matériels au moins trente jours avant leur événement prévu. L'engagement continu avec nos services après les mises à jour de la politique constitue l'acceptation des conditions révisées.

---

## **2. Définitions des Services**

---

### **2.1 Services de DJ**

Les services professionnels de disc-jockey comprennent la sélection musicale, la création de playlists, l'exploitation du système sonore, l'engagement de la foule et la gestion de l'atmosphère de l'événement pour diverses occasions, y compris les mariages, fêtes d'anniversaire, événements d'entreprise, boîtes de nuit et concerts publics. Les services de DJ peuvent inclure les fonctions de maître de cérémonie (MC), la fourniture de microphones et la coordination avec d'autres prestataires de l'événement.

### **2.2 Services de Karaoké**

Le divertissement karaoké interactif comprend la fourniture d'équipement de karaoké (microphones, haut-parleurs, écrans d'affichage), l'accès à une vaste bibliothèque de chansons, l'exploitation technique, l'encouragement des participants et la gestion de la foule. Les services de karaoké conviennent aux fêtes d'anniversaire, événements de team-building d'entreprise, divertissement de bar et célébrations privées.

### **2.3 Services de Production Vidéo**

Les services professionnels d'enregistrement et de production vidéo comprennent la couverture d'événements multi-caméras, le montage post-production, la création de vidéos de moments forts et la livraison de vidéos finales en formats numériques. Les services de production vidéo sont couramment fournis pour les mariages, événements d'entreprise, concerts, contenu promotionnel et couverture d'événements de style documentaire.

## **2.4 Services de Tournage par Drone**

Services de cinématographie aérienne utilisant des systèmes d'aéronefs télépilotes (drones) pour capturer des perspectives uniques d'événements, de lieux et de célébrations. Les services de tournage par drone sont soumis à une conformité réglementaire stricte, y compris l'enregistrement DGAC, la certification des pilotes, l'assurance responsabilité civile et le respect des restrictions de zones d'exclusion aérienne. Les services de drone dépendent des conditions météorologiques et sont soumis à des évaluations de sécurité en temps réel.

## **2.5 Services de Photographie**

Photographie professionnelle d'événements, y compris des photos spontanées, des portraits posés, la photographie de détails et une documentation complète de l'événement. Les services de photographie peuvent être fournis en tant qu'offres autonomes ou intégrés dans des forfaits de production vidéo.

## **2.6 Services de Location d'Équipement**

Location autonome d'équipement de divertissement, y compris haut-parleurs professionnels, lumières disco, machines à fumée, écrans verts, microphones, caméras vidéo, trépieds, stations d'alimentation portables et systèmes de karaoké. Les clients de location d'équipement assument la responsabilité de l'installation, de l'exploitation et du retour appropriés des articles loués dans leur état d'origine.

## **2.7 Services de Coordination d'Événements**

Planification complète d'événements et coordination le jour même, y compris la gestion des prestataires, la création de calendriers, la supervision de l'installation et le dépannage. Les services de coordination d'événements assurent une exécution fluide des éléments de divertissement et l'intégration avec d'autres composants de l'événement.

## **2.8 Services de Performance en Direct**

Performances musicales, sets de DJ ou actes de divertissement présentés devant des publics en direct lors de concerts, festivals, boîtes de nuit, événements privés ou rassemblements publics. Les services de performance en direct peuvent impliquer du

son amplifié, de l'éclairage de scène, des effets spéciaux et une interaction avec le public.

---

## **3. Structure des Entités Juridiques**

---

### **3.1 Entités Commerciales Séparées**

Voice The Love Universal et Voice The Change Universal sont deux entreprises micro-entrepreneurs (auto-entrepreneurs) juridiquement séparées et indépendantes enregistrées en France sous des numéros SIRET distincts. Chaque entité fonctionne de manière indépendante avec des comptes financiers séparés, des obligations fiscales et des structures de responsabilité. Les entités partagent un domaine commun (voicetheloveuniversal.com) à des fins de marketing et de commodité pour les clients uniquement.

### **3.2 Prestation de Services Collaborative**

Bien que Voice The Love Universal et Voice The Change Universal soient des entités juridiques séparées, elles peuvent collaborer pour fournir des services de divertissement complets aux clients. Dans de tels cas, chaque entité facture séparément ses services respectifs, maintient une assurance responsabilité civile indépendante et assume la responsabilité uniquement des services directement fournis par cette entité. Les clients peuvent recevoir des factures séparées de chaque entité en fonction des services spécifiques contractés.

### **3.3 Conformité Réglementaire pour les Micro-Entrepreneurs**

En tant que micro-entrepreneurs français (auto-entrepreneurs), les deux entités fonctionnent sous le régime fiscal simplifié établi par la loi française. Ce statut impose certaines limitations, y compris des seuils de revenus annuels, des exigences comptables simplifiées et des restrictions sur les partenariats commerciaux directs. Les entités se conforment à toutes les réglementations applicables aux micro-entrepreneurs, y compris l'assurance responsabilité civile obligatoire, les procédures de facturation appropriées et la communication transparente avec les clients concernant la séparation des entités.

### **3.4 Contrats Clients**

Les clients contractent séparément avec Voice The Love Universal ou Voice The Change Universal (ou les deux, si des services des deux entités sont requis) en fonction des services de divertissement spécifiques demandés. Chaque contrat, facture et accord de service identifie clairement quelle entité juridique fournit quels services. Les clients reconnaissent qu'ils contractent avec des entreprises indépendantes et que la responsabilité, la couverture d'assurance et la responsabilité juridique sont spécifiques à chaque entité.

---

## **4. Assurance et Couverture de Responsabilité**

---

### **4.1 Assurance Responsabilité Civile Professionnelle**

Voice The Love Universal et Voice The Change Universal maintiennent toutes deux une assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire (assurance responsabilité civile professionnelle) comme l'exige la loi française pour les prestataires de services de divertissement. Cette assurance couvre les dommages corporels, les dommages matériels et les pertes financières causés à des tiers (y compris les clients, les participants aux événements, les propriétaires de lieux et le grand public) découlant de nos activités professionnelles.

### **4.2 Assurance Équipement**

Tout l'équipement de divertissement détenu et exploité par les Prestataires de Services est assuré contre le vol, les dommages accidentels et la perte. Cette assurance protège nos actifs commerciaux et assure la continuité des services. Cependant, l'assurance équipement n'étend pas la couverture de responsabilité aux clients ou aux tiers ; une telle couverture est fournie par l'assurance responsabilité civile professionnelle.

### **4.3 Assurance Responsabilité Civile Drone**

Les opérations commerciales de drones sont couvertes par une assurance responsabilité civile spécialisée pour les systèmes d'aéronefs sans pilote (UAS) comme l'exigent les réglementations DGAC françaises et les normes EASA. Cette assurance

couvre spécifiquement la responsabilité civile envers les tiers pour les dommages corporels, les dommages matériels et les violations de la vie privée découlant des opérations de vol de drones. L'assurance responsabilité civile drone est maintenue en permanence et une preuve de couverture peut être fournie sur demande.

#### **4.4 Assurance Spécifique aux Événements**

Pour les événements à grande échelle, les lieux de grande valeur ou les événements présentant des profils de risque élevés, nous pouvons exiger que les clients obtiennent une assurance responsabilité civile spécifique à l'événement qui nomme les Prestataires de Services comme parties assurées supplémentaires. Cette exigence sera communiquée pendant le processus de réservation et spécifiée dans le contrat de service. Le défaut d'obtenir l'assurance événementielle requise peut entraîner l'annulation du service sans remboursement.

#### **4.5 Limitations de l'Assurance**

Bien que nous maintenions une couverture d'assurance complète, certains incidents peuvent tomber en dehors de la portée de nos polices. Les clients sont invités à examiner leurs propres polices d'assurance habitation, d'assurance locataire ou d'assurance événementielle pour garantir une couverture adéquate pour leurs circonstances spécifiques. Notre assurance ne couvre pas les dommages ou blessures causés par la négligence du client, les défauts du lieu, les actions de tiers ou les événements de force majeure indépendants de notre volonté.

#### **4.6 Processus de Réclamation**

En cas d'incident nécessitant une réclamation d'assurance, les clients doivent nous informer immédiatement (dans les 24 heures) avec une description détaillée de l'incident, des preuves photographiques si disponibles et les coordonnées de toutes les parties impliquées. Nous coordonnerons avec notre assureur pour traiter la réclamation conformément aux conditions de la police. Les clients peuvent être tenus de fournir des déclarations, de la documentation ou une coopération pendant le processus d'enquête sur la réclamation.

---

## 5. Clauses de Responsabilité pour l'Équipement

---

### 5.1 Équipement Audio Professionnel (Haut-parleurs, Amplificateurs, Tables de Mixage)

**Description de l'Équipement:** Systèmes de sonorisation professionnels, y compris haut-parleurs amplifiés, subwoofers, tables de mixage DJ, contrôleurs, amplificateurs et équipement de traitement audio utilisés pour fournir une couverture sonore de haute qualité lors d'événements.

**Responsabilités du Client:** - Fournir un accès électrique adéquat avec des circuits dédiés pour l'équipement audio haute puissance - Assurer des surfaces stables et de niveau pour le placement des haut-parleurs et de l'équipement - Protéger l'équipement contre l'exposition à l'eau, l'humidité excessive ou les conditions météorologiques extrêmes - Empêcher les invités non autorisés de manipuler, ajuster ou interférer avec l'équipement audio - Signaler immédiatement tout dysfonctionnement, bruit inhabituel ou problème de performance

**Limitations de Responsabilité:** - Nous ne sommes pas responsables des dommages auditifs résultant de l'exposition à des niveaux sonores élevés ; les participants doivent maintenir une distance de sécurité des haut-parleurs - Les niveaux de volume sont soumis aux réglementations locales sur le bruit et aux restrictions du lieu - Les performances de l'équipement peuvent être affectées par les conditions électriques du lieu, les interférences et les facteurs environnementaux - Les clients sont responsables des dommages causés à l'équipement audio par négligence, mauvaise utilisation ou manipulation non autorisée

### 5.2 Systèmes d'Éclairage (Lumières Disco, Projecteurs, Éclairage LED)

**Description de l'Équipement:** Équipement d'éclairage de divertissement professionnel, y compris lumières disco rotatives, projecteurs LED, machines à effets, éclairage stroboscopique, éclairage de scène et systèmes de contrôle DMX pour créer une ambiance visuelle dynamique.

**Avertissements de Santé et de Sécurité:** - Les effets d'éclairage stroboscopique peuvent déclencher des crises chez les personnes atteintes d'épilepsie photosensible - Les clients doivent informer les invités des effets d'éclairage prévus et fournir des zones de sécurité pour les personnes sensibles - L'équipement d'éclairage génère de la

chaleur ; maintenir des distances de sécurité par rapport aux matériaux inflammables - Ne jamais regarder directement les lumières laser ou LED haute puissance

**Responsabilités du Client:** - Fournir des points de montage sécurisés ou des surfaces stables pour le placement de l'équipement d'éclairage - Assurer un accès électrique adéquat avec une mise à la terre appropriée - Tenir les invités à l'écart des lumières montées en hauteur et des câbles électriques - Informer les invités ayant des sensibilités connues aux effets d'éclairage

**Limitations de Responsabilité:** - Nous ne sommes pas responsables des crises d'épilepsie, des migraines ou de l'inconfort visuel causés par les effets d'éclairage - Les performances de l'éclairage dépendent de l'éclairage ambiant du lieu et des conditions électriques - Les clients assument la responsabilité des blessures causées par des invités trébuchant sur des câbles d'éclairage ou entrant en collision avec des équipements

### 5.3 Machines à Fumée et Machines à Brouillard

**Description de l'Équipement:** Machines à effets atmosphériques qui produisent de la fumée à base d'eau ou du brouillard pour améliorer les effets d'éclairage et créer une ambiance dramatique lors d'événements.

**Avertissements de Santé et de Sécurité:** - La fumée/le brouillard peut déclencher des problèmes respiratoires chez les personnes asthmatiques ou ayant des sensibilités pulmonaires - Les machines à fumée génèrent de la chaleur et peuvent causer des brûlures si elles sont touchées pendant le fonctionnement - La fumée épaisse peut réduire la visibilité et créer des risques de glissade sur les surfaces - Les systèmes de détection de fumée peuvent être déclenchés par les machines à fumée ; coordonner avec la gestion du lieu

**Responsabilités du Client:** - Obtenir l'approbation du lieu pour l'utilisation de machines à fumée/brouillard - Informer les invités ayant des problèmes respiratoires des effets de fumée prévus - Assurer une ventilation adéquate dans les espaces intérieurs - Désactiver ou couvrir les détecteurs de fumée avec l'autorisation du lieu (si permis par les codes de sécurité incendie)

**Limitations de Responsabilité:** - Nous ne sommes pas responsables des complications respiratoires, des réactions allergiques ou de l'inconfort causés par l'exposition à la fumée/au brouillard - Les clients assument la responsabilité des

alarmes incendie déclenchées par les machines à fumée - Les performances des machines à fumée dépendent de la ventilation du lieu, de la température et de l'humidité

## **5.4 Équipement de Massage (Pistolets de Massage, Tapis de Massage Électriques, Tables de Massage)**

**Description de l'Équipement:** Équipement de bien-être utilisé pour la relaxation et le soulagement musculaire lors d'événements de bien-être, de retraites ou d'événements d'entreprise axés sur le bien-être.

**Avertissements de Santé et de Sécurité - Pistolets de Massage:** - Ne pas utiliser sur les personnes portant des stimulateurs cardiaques, des implants électroniques ou ayant des caillots sanguins - Éviter l'utilisation sur les zones sensibles (cou, colonne vertébrale, articulations, organes) - Ne pas utiliser sur une peau blessée, enflammée ou infectée - L'utilisation excessive peut causer des ecchymoses, des douleurs musculaires ou des lésions tissulaires

**Avertissements de Santé et de Sécurité - Tapis de Massage Électriques:** - Vérifier les dommages électriques avant utilisation ; ne jamais utiliser un équipement endommagé - Ne pas utiliser pendant la grossesse sans autorisation médicale - Les fonctions de chaleur peuvent causer des brûlures ; surveiller la température et la durée - Ne pas s'endormir sur les tapis de massage électriques avec la chaleur activée

**Avertissements de Santé et de Sécurité - Tables de Massage:** - Respecter les limites de poids (généralement 200-250 kg) - Assurer une installation et un verrouillage appropriés avant utilisation - Inspecter la stabilité avant chaque utilisation - Utiliser uniquement sur des surfaces planes et de niveau

**Responsabilités du Client:** - Dépister les participants pour les contre-indications avant d'utiliser l'équipement de massage - Fournir une supervision et des instructions appropriées pour une utilisation sûre - Signaler immédiatement tout dysfonctionnement ou problème de sécurité - Assurer que les participants comprennent les instructions d'utilisation et les avertissements de sécurité

**Limitations de Responsabilité:** - Nous ne sommes pas responsables des blessures, de l'inconfort ou des complications de santé résultant de l'utilisation de l'équipement de massage - Les clients assument la responsabilité du dépistage approprié des

participants et de la supervision - L'équipement de massage est fourni à des fins de détente et de bien-être, et non à des fins médicales ou thérapeutiques

## **5.5 Instruments de Musique (Handpan, Guitare, Accordéon, Djembé, Mbira, Harmonica)**

**Description de l'Équipement:** Instruments de musique acoustiques utilisés pour les performances en direct, les sessions de musique interactives ou les événements de team-building musical.

**Instructions de Manipulation - Handpan:** - Instrument délicat nécessitant une manipulation douce - Jouer uniquement avec les mains ; ne jamais utiliser de maillets ou de baguettes - Éviter de laisser tomber, de heurter ou d'appliquer une force excessive - Protéger de l'humidité, de la chaleur extrême et de la lumière directe du soleil

**Instructions de Manipulation - Guitare:** - Manipuler avec soin pour éviter les dommages au corps, au manche ou aux cordes - Les cordes peuvent se casser pendant le jeu ; porter une protection oculaire si nécessaire - Éviter l'exposition à l'humidité extrême ou aux changements de température - Signaler immédiatement les cordes cassées ou les problèmes de réglage

**Instructions de Manipulation - Accordéon:** - Instrument mécanique complexe nécessitant un support et une manipulation appropriés - Ne pas laisser tomber ou soumettre à des chocs - Manipuler les soufflets avec douceur ; éviter les étirements ou compressions excessifs - Signaler tout problème de clavier ou de bouton immédiatement

**Instructions de Manipulation - Djembé et Percussion:** - Jouer avec une technique de main appropriée ; éviter une force excessive - Ne pas frapper avec des objets durs ou des baguettes (sauf indication contraire) - Respecter les limites de poids et les instructions de positionnement - Signaler les fissures, les dommages à la peau ou les problèmes de réglage

**Instructions de Manipulation - Mbira:** - Instrument délicat avec des tines métalliques fragiles - Pincer doucement ; éviter de tirer ou de plier les tines - Protéger de l'humidité et de la corrosion - Signaler les tines desserrées ou les problèmes de réglage

**Instructions de Manipulation - Harmonica:** - Protocoles d'hygiène : ne jamais partager les harmonicas sans désinfection - Souffler et aspirer doucement ; éviter une

force excessive - Nettoyer et désinfecter entre les utilisateurs - Signaler les anches endommagées ou les problèmes de réponse

**Responsabilités du Client:** - Fournir une supervision appropriée pour les participants utilisant des instruments - Assurer que les participants comprennent les techniques de manipulation appropriées - Protéger les instruments contre les dommages, le vol ou la mauvaise utilisation - Signaler immédiatement tout dommage ou dysfonctionnement

**Limitations de Responsabilité:** - Les clients sont responsables de tous les dommages causés aux instruments par négligence, mauvaise utilisation ou manipulation inappropriée - Les coûts de réparation ou de remplacement seront facturés pour les instruments endommagés - Nous ne sommes pas responsables des blessures causées par une utilisation inappropriée des instruments - Les performances des instruments dépendent de l'entretien, du réglage et des conditions environnementales

## 5.6 Caméras Vidéo, Trépieds et Équipement de Production

**Description de l'Équipement:** Équipement professionnel de production vidéo, y compris caméras numériques, trépieds, stabilisateurs, microphones et équipement d'enregistrement audio.

**Responsabilités du Client:** - Fournir un accès sécurisé aux zones de tournage et aux angles de caméra - Protéger l'équipement contre le vol, les dommages et les conditions météorologiques - Éviter de toucher ou d'ajuster l'équipement de caméra sans autorisation - Signaler immédiatement tout dysfonctionnement ou problème technique

**Limitations de Responsabilité:** - Nous ne sommes pas responsables des séquences manquées en raison de dysfonctionnements de l'équipement, de conditions du lieu ou d'interférences - Les clients assument la responsabilité des dommages causés à l'équipement vidéo par négligence ou actions de tiers - La qualité vidéo dépend des conditions d'éclairage, des conditions météorologiques et des limitations du lieu

## 5.7 Drones et Équipement de Tournage Aérien

**Description de l'Équipement:** Systèmes d'aéronefs sans pilote (UAS) équipés de caméras haute résolution pour la cinématographie aérienne et la photographie.

**Conformité Réglementaire:** - Toutes les opérations de drones sont conformes aux réglementations DGAC françaises et aux normes EASA - Les pilotes de drones

détiennent des certifications valides et maintiennent une assurance responsabilité civile - Les vols de drones sont soumis aux restrictions de zones d'exclusion aérienne, aux conditions météorologiques et aux approbations du lieu

**Responsabilités du Client:** - Obtenir l'autorisation du lieu pour les opérations de drones - Assurer un espace aérien dégagé sans obstacles, lignes électriques ou dangers - Informer les invités des opérations de drones et obtenir le consentement pour les enregistrements aériens - Respecter les décisions du pilote concernant la sécurité et la faisabilité des vols

**Limitations de Responsabilité:** - Les vols de drones peuvent être annulés en raison de conditions météorologiques défavorables, de restrictions réglementaires ou de problèmes de sécurité - Nous ne sommes pas responsables des séquences manquées en raison d'annulations de vols de drones - Les clients assument la responsabilité d'obtenir les autorisations nécessaires du lieu et de l'espace aérien - Les opérations de drones sont soumises à des évaluations de sécurité en temps réel et peuvent être interrompues à tout moment

## 5.8 Écrans Verts et Équipement de Fond

**Description de l'Équipement:** Écrans de fond portables, systèmes de support et équipement d'éclairage utilisés pour les effets de fond chromakey et les cabines photo.

**Responsabilités du Client:** - Fournir un espace adéquat pour l'installation de l'écran vert (généralement 3m x 3m minimum) - Assurer des surfaces stables pour les systèmes de support - Protéger les écrans contre les déchirures, les taches ou les dommages - Maintenir les invités à une distance de sécurité pour éviter de tirer ou de renverser les écrans

**Limitations de Responsabilité:** - Les clients sont responsables des dommages causés aux écrans verts par négligence ou mauvaise utilisation - La qualité des effets chromakey dépend des conditions d'éclairage et de l'installation appropriée - Les coûts de remplacement seront facturés pour les écrans endommagés

## 5.9 Stations d'Alimentation Portables

**Description de l'Équipement:** Batteries haute capacité et générateurs portables utilisés pour alimenter l'équipement lors d'événements en extérieur ou de lieux sans

accès électrique adéquat.

**Avertissements de Sécurité:** - Les stations d'alimentation contiennent des batteries lithium-ion haute capacité ; manipuler avec soin - Ne pas exposer à la chaleur extrême, au feu ou à l'eau - Ne pas court-circuiter les bornes ou surcharger la capacité - Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées ; ne jamais utiliser à l'intérieur d'espaces confinés

**Responsabilités du Client:** - Fournir un stockage sécurisé pour les stations d'alimentation - Surveiller les niveaux de batterie et signaler les problèmes de charge - Protéger contre le vol, les dommages ou la mauvaise utilisation - Suivre toutes les instructions de sécurité et les directives d'utilisation

**Limitations de Responsabilité:** - Nous ne sommes pas responsables des pannes de courant dues à l'épuisement de la batterie, aux dysfonctionnements ou aux surcharges - Les clients assument la responsabilité des dommages causés par une utilisation inappropriée ou une manipulation négligente - La capacité de la batterie dépend de la consommation d'énergie de l'équipement et des conditions environnementales

---

## 6. Conditions Générales Spécifiques aux Événements

---

### 6.1 Mariages

**Considérations Spéciales:** - Les mariages nécessitent une planification détaillée, une coordination avec plusieurs prestataires et une exécution précise du calendrier - Les services de DJ/musique doivent coordonner avec les lieux de cérémonie, les organisateurs de mariage et les photographes - Les services vidéo nécessitent un accès aux zones de préparation, aux lieux de cérémonie et aux lieux de réception

**Responsabilités du Client:** - Fournir un calendrier détaillé de l'événement avec les heures de cérémonie, de réception et d'événements spéciaux - Coordonner l'accès au lieu pour l'installation et les tests sonores - Communiquer les restrictions du lieu, les réglementations sonores et les exigences des prestataires - Désigner un point de contact pour la coordination le jour de l'événement

**Limitations de Responsabilité:** - Nous ne sommes pas responsables des retards causés par les horaires de cérémonie, les problèmes de lieu ou les actions de tiers - Les clients assument la responsabilité de coordonner avec d'autres prestataires et la

gestion du lieu - Les changements de dernière minute au calendrier ou aux demandes de services peuvent entraîner des frais supplémentaires

## 6.2 Événements d'Anniversaire

**Considérations Spéciales:** - Les événements d'anniversaire peuvent impliquer des participants de tous âges, y compris des enfants et des mineurs - Les services de karaoké et de DJ doivent fournir un contenu approprié à l'âge - Les services de photographie/vidéo nécessitent un consentement parental pour les mineurs

**Responsabilités du Client:** - Fournir des informations sur la tranche d'âge des participants pour la sélection de contenu approprié - Obtenir le consentement parental pour la photographie/vidéo de mineurs - Superviser les enfants autour de l'équipement et des câbles électriques - Communiquer les restrictions alimentaires, les allergies ou les besoins spéciaux

**Limitations de Responsabilité:** - Nous ne sommes pas responsables de la supervision des enfants ou de la gestion du comportement - Les clients assument la responsabilité d'obtenir le consentement parental approprié pour les mineurs - Le contenu musical et de divertissement est soumis à l'approbation du client et aux directives d'âge approprié

## 6.3 Événements d'Entreprise

**Considérations Spéciales:** - Les événements d'entreprise nécessitent du professionnalisme, de la ponctualité et le respect des normes de marque de l'entreprise - Les services audiovisuels peuvent inclure le support de présentation, l'amplification de la parole et l'intégration multimédia - Les services vidéo peuvent nécessiter des accords de confidentialité et des restrictions de contenu

**Responsabilités du Client:** - Fournir des directives de marque, des logos et des exigences de présentation - Communiquer les protocoles de confidentialité et les restrictions de contenu - Coordonner l'accès au lieu et les exigences de sécurité - Désigner un représentant de l'entreprise pour l'approbation et la coordination

**Limitations de Responsabilité:** - Nous ne sommes pas responsables des violations de confidentialité causées par des participants ou des tiers - Les clients assument la responsabilité de fournir des directives de marque et des approbations de contenu

précises - Les changements de dernière minute aux présentations ou aux exigences techniques peuvent entraîner des frais supplémentaires

## 6.4 Concerts et Performances Publiques

**Considérations Spéciales:** - Les concerts publics nécessitent des permis, une assurance événementielle et la conformité aux réglementations de sécurité publique - Les systèmes sonores à haut volume sont soumis aux ordonnances locales sur le bruit et aux couvre-feux - Les services de drone peuvent être restreints dans les zones publiques et les espaces aériens contrôlés

**Responsabilités du Client:** - Obtenir tous les permis, licences et approbations nécessaires pour les événements publics - Fournir une assurance événementielle nommant les Prestataires de Services comme assurés supplémentaires - Coordonner avec les autorités locales, la sécurité et les services d'urgence - Communiquer les restrictions de bruit, les couvre-feux et les exigences réglementaires

**Limitations de Responsabilité:** - Nous ne sommes pas responsables des fermetures d'événements, des amendes ou des pénalités dues au non-respect des permis ou des réglementations - Les clients assument la responsabilité d'obtenir les permis appropriés et l'assurance événementielle - Les niveaux sonores et les horaires d'événements sont soumis aux ordonnances locales et à l'application de la loi

## 6.5 Événements en Extérieur

**Considérations Spéciales:** - Les événements en extérieur sont soumis aux conditions météorologiques, aux limitations d'accès électrique et aux défis environnementaux - L'équipement doit être protégé contre la pluie, le vent, la poussière et les températures extrêmes - Les opérations de drones sont particulièrement sensibles aux conditions météorologiques et aux restrictions de vent

**Responsabilités du Client:** - Fournir des plans de contingence météorologiques et des lieux de secours intérieurs - Assurer un accès électrique adéquat ou coordonner l'utilisation de générateurs/stations d'alimentation - Protéger l'équipement contre les éléments avec des tentes, des auvents ou des couvertures - Communiquer les prévisions météorologiques et les plans d'urgence

**Limitations de Responsabilité:** - Nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter les services en raison de conditions météorologiques dangereuses - Les

clients assument la responsabilité de fournir une protection météorologique et un accès électrique adéquat - Les opérations de drones peuvent être annulées en raison du vent, de la pluie ou d'une mauvaise visibilité sans remboursement

## 6.6 Événements de Karaoké

**Considérations Spéciales:** - Les événements de karaoké nécessitent une gestion de la foule, un encouragement des participants et une modération du contenu - Les bibliothèques de chansons sont soumises à la disponibilité ; toutes les demandes de chansons peuvent ne pas être disponibles - Les participants peuvent nécessiter une assistance technique avec les microphones et les systèmes d'affichage

**Responsabilités du Client:** - Gérer les listes de participants et les rotations de chansons - Superviser le comportement des participants et l'utilisation appropriée des microphones - Communiquer les restrictions de contenu ou les directives de chansons appropriées - Fournir un espace adéquat pour la zone de performance et les sièges du public

**Limitations de Responsabilité:** - Nous ne sommes pas responsables de la gestion du comportement des participants ou des conflits - Les clients assument la responsabilité de la modération du contenu et des directives de chansons appropriées - La disponibilité des chansons est soumise aux limitations de la bibliothèque et aux restrictions de licence

---

## 7. Participation des Mineurs et Consentement Parental

---

### 7.1 Services de Divertissement pour Tous les Âges

Les services de divertissement, y compris les services de DJ, de karaoké, de production vidéo, de tournage par drone, de photographie et de coordination d'événements, sont disponibles pour les personnes de tous âges. Pour les participants de moins de 18 ans, un consentement parental standard est requis comme détaillé dans cette section.

### 7.2 Exigences de Consentement Parental

Pour les événements impliquant des participants mineurs (moins de 18 ans), les parents ou tuteurs légaux doivent fournir un consentement écrit couvrant : -

Participation à l'événement et utilisation de l'équipement de divertissement -  
Photographie, enregistrement vidéo et utilisation potentielle du contenu -  
Reconnaissance des risques et acceptation des conditions de responsabilité -  
Coordonnées d'urgence et informations sur les allergies/besoins spéciaux

### **7.3 Présence Parentale**

Pour certains types d'événements (en particulier les événements publics, les concerts ou les événements avec des participants principalement mineurs), la présence parentale peut être recommandée ou requise. Les exigences spécifiques seront communiquées pendant le processus de réservation en fonction du type d'événement, de la tranche d'âge et du profil de risque.

### **7.4 Contenu Approprié à l'Âge**

Les services de DJ et de karaoké fourniront un contenu approprié à l'âge en fonction de la démographie des participants. Les clients sont responsables de communiquer les tranches d'âge et les restrictions de contenu pendant la planification de l'événement. Le contenu musical et de divertissement est soumis à l'approbation du client et aux directives d'âge approprié.

### **7.5 Directives de Sécurité pour les Enfants**

Les parents et tuteurs sont responsables de superviser les enfants autour de l'équipement de divertissement, des câbles électriques et des zones de performance. Les directives de sécurité spécifiques comprennent : - Tenir les enfants à l'écart des haut-parleurs à haut volume et des effets d'éclairage - Superviser l'utilisation des instruments de musique et de l'équipement de karaoké - Empêcher les enfants de toucher ou d'ajuster l'équipement technique - Assurer que les enfants comprennent les zones de sécurité et les limites de l'événement

### **7.6 Photographie et Vidéo de Mineurs**

Les services de photographie et de vidéo impliquant des mineurs nécessitent un consentement parental explicite pour la capture d'images et l'utilisation potentielle du contenu. Les parents ont le droit de : - Refuser la photographie/vidéo de leurs enfants - Demander la suppression d'images ou de séquences spécifiques - Restreindre

l'utilisation d'images à des fins personnelles uniquement (pas de marketing/promotion) - Recevoir des copies d'images ou de séquences sur demande

## 7.7 Séparation des Services de Guérison

**Important:** Les services de divertissement ont des exigences d'âge et de consentement différentes de celles des services de guérison. Les services de guérison (Love Healing, conseil relationnel, massage ésotérique) ont des restrictions d'âge plus strictes et des exigences de consentement améliorées comme détaillé dans la Politique des Services de Guérison pour Mineurs séparée. Les services de massage ésotérique sont strictement interdits pour les mineurs dans toutes les circonstances.

---

## 8. Conformité des Opérations de Drones

---

### 8.1 Cadre Réglementaire

Toutes les opérations commerciales de drones sont effectuées en pleine conformité avec : - Réglementations de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) française - Normes de l'Agence de la Sécurité Aérienne de l'Union Européenne (EASA) - Réglementations locales de l'espace aérien et restrictions de zones d'exclusion aérienne - Exigences d'assurance responsabilité civile pour les systèmes d'aéronefs sans pilote (UAS)

### 8.2 Certification et Licence des Pilotes

Tous les pilotes de drones détiennent des certifications valides délivrées par la DGAC et maintiennent une formation continue conformément aux normes EASA. Les pilotes sont formés aux : - Procédures de vol sûres et évaluations des risques - Réglementations de l'espace aérien et restrictions de zones d'exclusion aérienne - Protocoles d'urgence et procédures de récupération - Lois sur la vie privée et considérations éthiques

### 8.3 Enregistrement et Assurance des Drones

Tous les drones utilisés pour des opérations commerciales sont : - Enregistrés auprès de la DGAC avec des numéros d'identification valides - Couverts par une assurance

responsabilité civile spécialisée UAS - Entretien conformément aux spécifications du fabricant - Inspectés avant chaque vol pour la sécurité et la fonctionnalité

## **8.4 Restrictions de Zones d'Exclusion Aérienne**

Les opérations de drones sont interdites ou restreintes dans certaines zones, y compris : - Aéroports et espaces aériens contrôlés - Installations militaires et zones de sécurité gouvernementales - Zones urbaines densément peuplées (sans permis spéciaux) - Parcs nationaux et zones protégées - Zones de rassemblement public (sans autorisation)

Les clients sont responsables de divulguer les emplacements des événements pendant la réservation afin que les restrictions de l'espace aérien puissent être évaluées.

## **8.5 Conditions Météorologiques et Limitations de Vol**

Les opérations de drones sont soumises à des conditions météorologiques strictes et à des évaluations de sécurité : - Vitesse du vent : Maximum 10-12 m/s (selon le modèle de drone) - Visibilité : Minimum 1 km pour les opérations visuelles en ligne de vue (VLOS) - Précipitations : Pas de vol sous la pluie, la neige ou le brouillard épais - Température : Plages de fonctionnement conformes aux spécifications du fabricant

Les pilotes se réservent le droit d'annuler ou de reporter les vols en raison de conditions météorologiques défavorables, de problèmes de sécurité ou de restrictions réglementaires.

## **8.6 Considérations de Vie Privée**

Les opérations de drones respectent les lois françaises sur la vie privée et les réglementations RGPD : - Le consentement est obtenu pour les enregistrements aériens de propriétés privées - Les séquences évitent de capturer des propriétés voisines ou des personnes non consentantes - Les données vidéo sont stockées en toute sécurité et traitées conformément aux réglementations sur la protection des données - Les clients reçoivent des droits exclusifs sur les séquences de leurs événements

## **8.7 Responsabilités du Client pour les Opérations de Drones**

Les clients réservant des services de tournage par drone doivent : - Divulguer l'emplacement exact de l'événement pour l'évaluation de l'espace aérien - Obtenir l'autorisation du lieu pour les opérations de drones - Informer les invités des opérations de drones et obtenir le consentement pour les enregistrements aériens - Fournir un espace aérien dégagé sans obstacles, lignes électriques ou dangers - Respecter les décisions du pilote concernant la sécurité et la faisabilité des vols

## **8.8 Limitations de Responsabilité pour les Services de Drone**

- Les vols de drones peuvent être annulés en raison de conditions météorologiques défavorables, de restrictions réglementaires ou de problèmes de sécurité sans remboursement
  - Nous ne sommes pas responsables des séquences manquées en raison d'annulations de vols de drones
  - Les clients assument la responsabilité d'obtenir les autorisations nécessaires du lieu et de l'espace aérien
  - Les opérations de drones sont soumises à des évaluations de sécurité en temps réel et peuvent être interrompues à tout moment
  - Nous ne sommes pas responsables des violations de la vie privée causées par des tiers ou des propriétés voisines capturées involontairement dans les séquences
- 

# **9. Responsabilité du Lieu et des Tiers**

---

## **9.1 Responsabilités du Lieu**

Les clients sont responsables de : - Sélectionner des lieux appropriés avec une infrastructure adéquate (électricité, espace, accès) - Obtenir toutes les autorisations, permis et approbations nécessaires du lieu - Communiquer les restrictions du lieu, les réglementations sonores et les exigences des prestataires - Coordonner l'accès au lieu pour l'installation, les tests sonores et le démontage - Assurer que les lieux respectent les codes de sécurité et les réglementations d'accessibilité

## **9.2 Défauts et Dangers du Lieu**

Nous ne sommes pas responsables des blessures, dommages ou pertes causés par : - Défauts du lieu, dangers ou conditions dangereuses - Alimentation électrique inadéquate, défaillances électriques ou problèmes de câblage - Surfaces instables, sols inégaux ou obstacles de trébuchement - Conditions météorologiques affectant les événements en extérieur - Actions ou négligence de la gestion du lieu ou du personnel

Les clients sont responsables d'inspecter les lieux et d'identifier les dangers potentiels avant les événements.

## **9.3 Actions de Tiers**

Nous ne sommes pas responsables des blessures, dommages ou pertes causés par : - Invités à l'événement, participants ou spectateurs - Autres prestataires, vendeurs ou entrepreneurs - Propriétaires de lieux, personnel ou agents de sécurité - Membres du public ou passants non autorisés

Les clients assument la responsabilité de gérer le comportement des invités, de coordonner avec d'autres prestataires et d'assurer la sécurité de l'événement.

## **9.4 Coordination avec d'Autres Prestataires**

Les clients sont responsables de coordonner avec d'autres prestataires d'événements (traiteurs, fleuristes, photographes, organisateurs de mariage) pour assurer : - Des calendriers compatibles et des flux de travail coordonnés - Un accès partagé à l'électricité, à l'espace et aux ressources du lieu - Une communication claire des rôles, responsabilités et attentes - La résolution des conflits ou des chevauchements de services

Nous ne sommes pas responsables des retards, conflits ou problèmes causés par d'autres prestataires.

## **9.5 Sécurité et Contrôle de la Foule**

Pour les événements publics, les concerts ou les grands rassemblements, les clients sont responsables de : - Fournir un personnel de sécurité adéquat et un contrôle de la foule - Assurer la conformité aux réglementations de sécurité publique et aux limites

de capacité - Gérer l'entrée, la sortie et les procédures d'urgence - Coordonner avec les autorités locales et les services d'urgence

Nous ne sommes pas responsables de la gestion de la sécurité, du contrôle de la foule ou de l'application de la loi.

---

## 10. Santé, Sécurité et Procédures d'Urgence

---

### 10.1 Avertissements de Santé

Les participants aux événements doivent être conscients des risques potentiels pour la santé associés aux services de divertissement : - **Exposition au son à haut volume:** Peut causer des dommages auditifs temporaires ou permanents - **Effets d'éclairage stroboscopique:** Peuvent déclencher des crises chez les personnes atteintes d'épilepsie photosensible - **Exposition à la fumée/au brouillard:** Peut déclencher des problèmes respiratoires chez les personnes asthmatiques - **Activité physique (danse, karaoké):** Peut exacerber les conditions cardiovasculaires ou musculo-squelettiques

Les clients sont responsables d'informer les invités des risques potentiels pour la santé et de fournir des zones de sécurité pour les personnes sensibles.

### 10.2 Procédures d'Urgence

En cas d'urgence (incendie, urgence médicale, évacuation), les Prestataires de Services : - Arrêteront immédiatement les opérations d'équipement et de performance - Suivront les protocoles d'urgence du lieu et les instructions du personnel - Coopéreront avec les services d'urgence et les autorités - Fourniront une assistance raisonnable dans les limites de la formation et des capacités

Les clients sont responsables d'établir des plans d'urgence, de communiquer les procédures d'évacuation et de coordonner avec les services d'urgence.

### 10.3 Trousses de Premiers Secours et Équipement Médical

Nous ne sommes pas tenus de fournir des trousse de premiers secours, de l'équipement médical ou du personnel médical. Les clients sont responsables de : - Fournir des trousse de premiers secours et de l'équipement médical de base -

Identifier le personnel formé aux premiers secours ou le personnel médical - Communiquer les emplacements des installations médicales les plus proches - Assurer l'accès aux services d'urgence et aux coordonnées

## **10.4 Consommation d'Alcool et de Substances**

Nous ne sommes pas responsables des blessures, dommages ou comportements causés par la consommation d'alcool ou de substances par les participants à l'événement. Les clients sont responsables de : - Gérer le service d'alcool conformément aux lois et réglementations locales - Surveiller le comportement des invités et intervenir si nécessaire - Fournir des options de transport sûres pour les invités en état d'ébriété - Assurer la conformité aux restrictions d'âge pour la consommation d'alcool

## **10.5 Sécurité Électrique**

L'équipement de divertissement nécessite un accès électrique adéquat avec une mise à la terre appropriée et une protection contre les surcharges. Les clients sont responsables de : - Fournir des circuits électriques dédiés avec une capacité suffisante - Assurer que le câblage électrique du lieu respecte les codes de sécurité - Éviter la surcharge des circuits avec plusieurs équipements - Signaler immédiatement les problèmes électriques, les étincelles ou les odeurs de brûlé

Nous ne sommes pas responsables des incendies électriques, des chocs ou des dommages causés par un câblage défectueux du lieu ou une alimentation électrique inadéquate.

## **10.6 Sécurité Incendie**

Les clients sont responsables de : - Assurer que les lieux respectent les codes de sécurité incendie et les réglementations de sortie - Maintenir des sorties de secours dégagées et accessibles - Coordonner l'utilisation de machines à fumée avec les systèmes de détection de fumée du lieu - Fournir des extincteurs et un équipement de sécurité incendie

Nous ne sommes pas responsables des violations de la sécurité incendie, des alarmes déclenchées ou des évacuations causées par les conditions du lieu ou les actions de tiers.

---

# 11. Propriété Intellectuelle et Droits d'Enregistrement

---

## 11.1 Droits de Propriété du Contenu

Tout le contenu créé par les Prestataires de Services (photographies, enregistrements vidéo, enregistrements audio, montages) reste la propriété intellectuelle des Prestataires de Services jusqu'au paiement intégral. Après le paiement intégral, les clients reçoivent : - **Licence d'utilisation personnelle:** Droit d'utiliser le contenu à des fins personnelles, non commerciales - **Droits de partage sur les réseaux sociaux:** Droit de partager le contenu sur les plateformes de réseaux sociaux personnels - **Droits de distribution familiale:** Droit de distribuer le contenu aux membres de la famille et aux invités de l'événement

## 11.2 Restrictions d'Utilisation Commerciale

Les clients ne peuvent pas utiliser le contenu créé par les Prestataires de Services à des fins commerciales, publicitaires ou promotionnelles sans autorisation écrite explicite et accords de licence supplémentaires. L'utilisation commerciale non autorisée peut entraîner des poursuites judiciaires et des réclamations pour dommages.

## 11.3 Droits de Portfolio et de Marketing

Les Prestataires de Services se réservent le droit d'utiliser le contenu créé lors d'événements clients à des fins de portfolio, de marketing et de promotion, y compris : - Affichage sur les sites Web et les plateformes de réseaux sociaux - Inclusion dans les portfolios professionnels et les matériaux de présentation - Utilisation dans les campagnes publicitaires et les matériaux promotionnels

Les clients peuvent refuser l'utilisation marketing en fournissant un avis écrit pendant le processus de réservation.

## 11.4 Licences Musicales et Droits d'Auteur

Les services de DJ et de karaoké utilisent de la musique sous licence conformément aux réglementations françaises sur les droits d'auteur et aux accords de licence de la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique). Les clients sont responsables de : - Obtenir les licences musicales nécessaires pour les événements publics ou commerciaux - Se conformer aux restrictions de droits d'auteur pour les

enregistrements et les diffusions - Payer les redevances de licence musicale si requis par les réglementations locales

Nous ne sommes pas responsables des violations de droits d'auteur causées par les demandes de clients ou l'utilisation non autorisée de contenu.

### **11.5 Droits à l'Image et Consentement**

Les services de photographie et de vidéo nécessitent le consentement des participants pour la capture d'images et l'utilisation potentielle du contenu. Les clients sont responsables de : - Obtenir le consentement des invités pour la photographie et l'enregistrement vidéo - Communiquer les restrictions d'images ou les demandes de confidentialité - Respecter les droits à l'image et les préférences de confidentialité des invités

Nous ne sommes pas responsables des violations de la vie privée ou des réclamations pour droits à l'image causées par des participants non consentants.

### **11.6 Livraison et Stockage du Contenu**

Le contenu final (photographies, vidéos, enregistrements audio) sera livré dans les délais spécifiés dans le contrat de service via : - Téléchargement numérique ou plateformes de partage de fichiers - Clés USB, disques durs ou supports physiques - Galeries en ligne ou plateformes de stockage cloud

Les clients sont responsables de sauvegarder et de stocker le contenu livré. Nous ne sommes pas responsables de la perte de données, de la corruption de fichiers ou des défaillances de stockage après la livraison.

---

## **12. Annulation, Force Majeure et Remboursements**

---

### **12.1 Politique d'Annulation par le Client**

Les clients peuvent annuler les services réservés conformément aux conditions suivantes : - **Plus de 60 jours avant l'événement:** Remboursement complet moins les frais de traitement de 10% - **30-60 jours avant l'événement:** Remboursement de 50%

du montant total - **15-29 jours avant l'événement:** Remboursement de 25% du montant total - **Moins de 15 jours avant l'événement:** Aucun remboursement

Les demandes d'annulation doivent être soumises par écrit par e-mail ou courrier recommandé.

## **12.2 Annulation par le Prestataire de Services**

Nous nous réservons le droit d'annuler les services réservés en raison de : - Événements de force majeure (voir Section 12.3) - Maladie, urgence ou indisponibilité du personnel - Défaillance de l'équipement ou problèmes techniques - Conditions du lieu dangereuses ou restrictions réglementaires

En cas d'annulation par le prestataire de services, les clients recevront un remboursement complet ou la possibilité de reprogrammer sans frais supplémentaires.

## **12.3 Force Majeure**

Ni les Prestataires de Services ni les clients ne seront tenus responsables de l'échec de l'exécution des obligations en raison d'événements de force majeure indépendants de leur contrôle raisonnable, y compris : - Catastrophes naturelles (tremblements de terre, inondations, tempêtes, ouragans) - Pandémies, épidémies ou urgences de santé publique - Actes de terrorisme, guerre ou troubles civils - Pannes de courant, pannes d'infrastructure ou défaillances technologiques - Ordres gouvernementaux, restrictions réglementaires ou fermetures obligatoires

En cas d'événements de force majeure, les deux parties travailleront de bonne foi pour reprogrammer les services ou négocier des solutions alternatives.

## **12.4 Conditions Météorologiques et Événements en Extérieur**

Pour les événements en extérieur, les conditions météorologiques défavorables peuvent nécessiter l'annulation ou la reprogrammation. Les clients sont responsables de : - Fournir des lieux de secours intérieurs ou des plans de contingence météorologiques - Communiquer les prévisions météorologiques et les plans d'urgence - Accepter les décisions d'annulation basées sur les évaluations de sécurité

Les annulations dues aux conditions météorologiques seront traitées comme des événements de force majeure avec des options de remboursement complet ou de reprogrammation.

## **12.5 Reprogrammation et Reports**

Les clients peuvent demander la reprogrammation des services réservés sous réserve de : - Disponibilité des Prestataires de Services aux nouvelles dates proposées - Paiement de frais de reprogrammation (10-20% du montant total selon le préavis) - Accord écrit sur les nouvelles dates, heures et conditions

Les demandes de reprogrammation doivent être soumises au moins 30 jours avant la date d'événement d'origine.

## **12.6 Traitement des Remboursements**

Les remboursements approuvés seront traités dans les 14-30 jours ouvrables suivant la demande d'annulation via le mode de paiement d'origine. Les frais de traitement, les frais de transaction et les coûts non remboursables peuvent être déduits conformément aux conditions d'annulation.

---

# **13. Limitation de Responsabilité**

---

## **13.1 Limitation Générale de Responsabilité**

Dans toute la mesure permise par la loi française et les réglementations de l'UE, la responsabilité totale des Prestataires de Services pour toute réclamation découlant de ou liée aux services de divertissement fournis ne dépassera pas le montant total payé par le client pour les services spécifiques donnant lieu à la réclamation.

## **13.2 Exclusion des Dommages Indirects**

Les Prestataires de Services ne seront pas responsables des dommages indirects, accessoires, spéciaux, consécutifs ou punitifs, y compris mais sans s'y limiter : - Perte de profits, revenus ou opportunités commerciales - Perte de données, contenu ou

propriété intellectuelle - Détresse émotionnelle, souffrance mentale ou dommage à la réputation - Coûts de services ou produits de remplacement

### **13.3 Exclusions de Responsabilité**

Les Prestataires de Services ne sont pas responsables des blessures, dommages ou pertes causés par : - Négligence du client, mauvaise utilisation ou non-respect des instructions de sécurité - Actions de tiers, invités à l'événement ou participants - Défauts du lieu, dangers ou conditions dangereuses - Événements de force majeure ou circonstances indépendantes de notre contrôle - Défaillances de l'équipement, dysfonctionnements ou limitations technologiques

### **13.4 Limitation de Temps pour les Réclamations**

Toutes les réclamations découlant de ou liées aux services de divertissement doivent être soumises par écrit dans les 30 jours suivant la date de l'événement. Le défaut de soumettre des réclamations dans ce délai peut entraîner la renonciation aux droits de réclamation.

### **13.5 Reconnaissance des Risques**

En engageant nos services de divertissement, les clients reconnaissent et acceptent que : - Les événements de divertissement comportent des risques inhérents, y compris l'exposition au son à haut volume, les effets d'éclairage et l'activité physique - L'équipement peut dysfonctionner ou ne pas fonctionner comme prévu malgré un entretien approprié - Les conditions météorologiques, les limitations du lieu et les facteurs externes peuvent affecter la qualité du service - Les participants assument la responsabilité de leur propre santé, sécurité et bien-être

### **13.6 Indemnisation**

Les clients acceptent d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité les Prestataires de Services contre toutes les réclamations, responsabilités, dommages, pertes et dépenses (y compris les frais juridiques raisonnables) découlant de ou liés à : - Violation par le client de cette politique ou du contrat de service - Négligence, mauvaise utilisation ou actions illégales du client - Réclamations de tiers découlant de l'événement du client - Violations des droits de propriété intellectuelle, droits à l'image ou lois sur la vie privée

---

## **14. Conformité Réglementaire**

---

### **14.1 Conformité au Droit Français**

Tous les services de divertissement sont fournis en pleine conformité avec le droit français, y compris : - Code civil français (responsabilité civile et obligations contractuelles) - Code du travail français (statut de micro-entrepreneur et réglementations fiscales) - Réglementations TVA françaises (taux de TVA de 20% pour les services de divertissement) - Lois françaises sur la protection des consommateurs (transparence, équité, droits de rétractation)

### **14.2 Conformité aux Réglementations de l'UE**

Les services de divertissement respectent les réglementations de l'Union européenne, y compris : - Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) pour la confidentialité et la protection des données - Réglementations EASA pour les opérations de drones et les systèmes d'aéronefs sans pilote - Directives de l'UE sur la responsabilité du fait des produits et la sécurité des consommateurs - Lois de l'UE sur les droits d'auteur et la propriété intellectuelle

### **14.3 Assurance Responsabilité Civile Professionnelle**

Les deux Prestataires de Services maintiennent une assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire (assurance responsabilité civile professionnelle) comme l'exige la loi française pour les prestataires de services de divertissement. Les preuves de couverture d'assurance peuvent être fournies sur demande.

### **14.4 Conformité Fiscale et TVA**

Les services de divertissement sont soumis à la TVA française (Taxe sur la Valeur Ajoutée) au taux standard de 20%. Les factures indiqueront clairement les montants de TVA conformément aux réglementations françaises. Les deux entités se conforment aux obligations de déclaration fiscale des micro-entrepreneurs et aux exigences de tenue de registres.

## **14.5 Protection des Données et Confidentialité**

Les informations des clients et les données des participants sont traitées conformément au RGPD et aux lois françaises sur la protection des données. Les clients ont le droit de : - Accéder, corriger ou supprimer les données personnelles - Retirer le consentement pour le traitement des données - Demander la portabilité des données ou restreindre le traitement - Déposer des plaintes auprès des autorités de protection des données

Voir notre Politique de Confidentialité séparée pour des détails complets sur les pratiques de protection des données.

## **14.6 Licences et Permis**

Les Prestataires de Services obtiennent toutes les licences, permis et autorisations nécessaires pour les opérations commerciales, y compris : - Enregistrement SIRET pour les entités micro-entrepreneurs - Enregistrement et certification DGAC pour les opérations de drones - Licences musicales SACEM pour les services de DJ et de karaoké (le cas échéant) - Permis d'événements publics pour les concerts et les rassemblements publics (coordonnés avec les clients)

---

## **15. Résolution des Litiges**

---

### **15.1 Négociation de Bonne Foi**

En cas de litige, désaccord ou réclamation découlant de ou lié aux services de divertissement, les deux parties acceptent de s'engager d'abord dans une négociation de bonne foi pour résoudre le problème à l'amiable. Les demandes de résolution de litiges doivent être soumises par écrit avec une description détaillée du problème et des résolutions proposées.

### **15.2 Médiation**

Si la négociation de bonne foi ne résout pas le litige dans les 30 jours, les deux parties acceptent de soumettre le litige à la médiation avant de poursuivre une action en justice. La médiation sera menée par un médiateur neutre agréé en France

conformément aux règles de médiation françaises. Les coûts de médiation seront partagés également entre les parties.

### **15.3 Arbitrage (Optionnel)**

Si la médiation ne résout pas le litige, les parties peuvent convenir de soumettre le litige à un arbitrage exécutoire conformément aux règles d'arbitrage françaises. Les décisions d'arbitrage sont finales et exécutoires, sous réserve de droits d'appel limités en vertu du droit français.

### **15.4 Juridiction et Loi Applicable**

Cette politique et tous les litiges découlant de ou liés aux services de divertissement sont régis par le droit français et soumis à la juridiction exclusive des tribunaux français. Le lieu pour toute action en justice sera le tribunal compétent dans la juridiction où le Prestataire de Services est enregistré.

### **15.5 Renonciation au Procès Collectif**

Dans toute la mesure permise par la loi française, les clients renoncent au droit de participer à des recours collectifs, des actions collectives ou des procédures représentatives contre les Prestataires de Services. Tous les litiges seront résolus sur une base individuelle.

### **15.6 Divisibilité**

Si une disposition de cette politique est jugée invalide, illégale ou inapplicable par un tribunal compétent, les dispositions restantes resteront en plein effet. Les dispositions invalides seront modifiées dans la mesure minimale nécessaire pour les rendre applicables tout en préservant l'intention d'origine.

---

## **Coordonnées**

Pour toute question, préoccupation ou demande concernant cette Politique de Protection Juridique des Services de Divertissement, veuillez nous contacter :

**Voice The Love Universal**

Email : [contact@voicetheloveuniversal.com](mailto:contact@voicetheloveuniversal.com)

Site Web : <https://voicetheloveuniversal.com>

**Voice The Change Universal**

Email : [contact@voicethechangeuniversal.com](mailto:contact@voicethechangeuniversal.com)

Site Web : <https://voicetheloveuniversal.com>

---

**Dernière Mise à Jour:** 10 janvier 2026

**Date d'Entrée en Vigueur:** 10 janvier 2026

**Version:** 1.0

---

*Cette politique est fournie en anglais et en français. En cas de divergence entre les versions linguistiques, la version française prévaudra conformément au droit français.*